

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal de ladite municipalité, à une assemblée ordinaire tenue le 17 novembre 2021, a adopté le règlement suivant :

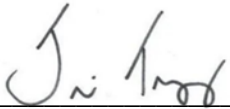
- *Règlement n° 432-21 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*

Qu'à cet effet, un certificat de conformité a été émis par la MRC Brome-Missisquoi le 18 janvier 2022.

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au info@ville.dunham.qc.ca ou par téléphone au 450 295-2418.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À DUNHAM, CE 15^E JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.



Jessica Tanguay,
Greffière